



Ce document est obligatoire pour l'inscription de votre enfant aux différents services (Cantine, Garderie périscolaire, centre de loisirs).
A retourner à la mairie d'Epieds ou à la mairie d'Ouzouer le Marché à l'attention de Madame Bénédicte COUDRIEAU

Fiche de renseignements 2018/2019

Enfant

Nom et prénom :	N° Allocataire CAF/MSA :
Né(e) le : ____/____/____	N° Sécurité Sociale :
Ecole :	Classe :

Responsables légaux

En 1ère ligne, merci d'inscrire le représentant légal en charge du règlement de la facture.

1/ Nom et prénom :		Adresse :	
Téléphone domicile :		Téléphone professionnel :	Téléphone portable :
E-mail :			
2/ Nom et prénom :		Adresse :	
Téléphone domicile :		Téléphone professionnel :	Téléphone portable :
E-mail :			

Situation familiale : ☐ mariés ☐ vie maritale ☐ divorcé ☐ célibataire ☐ veuf ☐ séparé

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Informations médicales, observations spéciales

Médecin traitant _____ tél : _____

Autorisation de Départ Seul de l'enfant

Rentre seul ☐ si oui, à partir de ____ h ____

Observations _____

En cas d'hospitalisation

☐ Autres ☐ Hôpital d'Orléans ☐ Hôpital de Blois
☐ Hôpital de Chateaudun

Allergies connues

☐ Alimentaires ☐ Asthme ☐ Augmentin
☐ Pollen ☐ Médicamenteuse

Régime alimentaire (Sans porc, autres allergies...)

L'enfant a eu les maladies suivantes

☐ Angine ☐ Coqueluche ☐ Oreillons
☐ Otite ☐ Rhumatisme articulaire ☐ Rougeole
☐ Rubéole ☐ Scarlatine ☐ Varicelle

L'enfant porte :

☐ autres ☐ des lentilles ☐ des lunettes
☐ des prothèses auditives ☐ des prothèses dentaires

Vaccinations effectuées

☐ Autres ☐ BCG ☐ Coqueluche
☐ Diphtérie ☐ DT polio ☐ Hépatite B
☐ Poliomyélite ☐ Rubéole-Oreillons-Rougeole ☐ Tétanos
☐ Tétracoq

Autorisation de baignade

☐ Non ☐ Oui
☐ Nageur ☐ Non Nageur

Autorisation du Droit à l'image

☐ Non ☐ Oui

Autorisation de faire du vélo

☐ Non ☐ Oui

Autorisation de participer aux sorties organisées (Transport compris)

☐ Non ☐ Oui

Je soussigné(e), _____ responsable de l'enfant _____
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le personnel de la CCBO à prendre le
cas échéant toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues
nécessaires par l'état de mon enfant.

Fait à :

Signature

Date ____/____/____



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

CCTVL

32 rue du Général de Gaulle
41240 Meung-sur-Loire

SERVICE SCOLAIRE

☎ 02.18.25.00.41 ☎ 02.54.82.49.17

scolaire@ccterresduvalde Loire.fr

**REGLEMENT 2018/2019 DU SERVICE DE RESTAURATION
EPIEDS/CHARSONVILLE**

La cantine scolaire n'a pas un caractère obligatoire, elle a pour objet d'assurer dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, la restauration des enfants scolarisés.

ARTICLE 1 : CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription pour la cantine scolaire s'effectue auprès de la mairie d'Epieds ou du service scolaire.

La cantine scolaire ne pourra être accessible aux familles que sous les conditions suivantes : avoir fourni à la mairie d'Epieds :

- la fiche d'inscription signée avant la date indiquée.
- La photocopie des vaccins
- L'attestation d'assurance extra-scolaire

Les parents devront obligatoirement être à jour du paiement lors du renouvellement de l'inscription.

A) Inscription à l'année

Les inscriptions s'effectuent pour l'année scolaire.

Les parents indiqueront les jours où l'enfant prendra son repas à la cantine (ex : tous les lundis et jeudis; tous les jours...) au début de l'année scolaire.

En cas de planning irrégulier des parents suite à des obligations professionnelles, la famille fournira un planning précis (ferme et définitif) une semaine avant le début du mois suivant.

Toute modification (changement de jours par exemple), **ou changement de régime** en cours d'année, devra **impérativement** être signalé, au préalable, à Madame COUDRIEAU

B) Absences occasionnelles

Seules les absences dûment justifiées par courrier (coupon ci-joint) (maladie, cas de force majeure) ne donneront pas lieu à facturation sous réserve **qu'elles soient signalées par courrier**, adressé ou déposé à la mairie d'Epieds ou par mail auprès de Madame COUDRIEAU **dans la semaine suivant l'absence.**

Les absences pour convenance personnelle ne seront pas prises en compte.

C) Inscription occasionnelle

A titre **exceptionnel**, des inscriptions occasionnelles pourront être prises, dans la limite des places disponibles, et sur justification, en cas d'indisponibilité des parents (maladie, travail éloigné, cas de force majeure...), en informant la mairie d'Epieds à condition de prévenir 48 h auparavant. Une justification (formulaire ci-joint) écrite devra être remise à la mairie d'Epieds-en-Beauce dans les meilleurs délais pour la facturation. **Le prix du repas sera de 5,15 €**

ARTICLE 2 : FACTURATION ET TARIF

La facturation s'effectuera mensuellement à terme échu. Vous recevrez la facture à votre domicile et la réglerez au plus tard 15 jours après sa réception auprès de **Monsieur le Percepteur de Meung sur Loire :**

Trésor Public

12 rue de la Barre

45130 MEUNG SUR LOIRE

Pour tout renseignement sur la facture, s'adresser auprès de Mme COUDRIEU (Tél: 02.18.25.00.41 ou scolaire@ccterresduvaldeloire.fr)

Le prix du repas est fixé chaque année par délibération du Conseil Communautaire (31 mai 2018)

Au 1er septembre 2018 : 3,10 € par repas et 5,15 € pour les repas occasionnels.

ARTICLE 3 : TRAITEMENT MEDICAL – REGIME ALIMENTAIRE

Aucun médicament ne peut être administré pendant le temps de restauration.

Pour les élèves qui, pour des raisons confessionnelles, ne souhaitent pas manger de porc, merci d'informer par écrit le directeur d'école.

Pour tout enfant suivant un régime (diabète ou petites allergies à un aliment), la famille devra faire une demande accompagnée d'un certificat médical précisant la nature des produits allergènes.

Un PAI (Protocole d'accueil individualisé) sera mis en place avec le représentant légal, le directeur d'école et la responsable de la cantine.

Les personnels de surveillance ne sont pas chargés de surveiller ce que mangent les élèves en dehors du plat respectant le régime.

En cas d'urgence, la famille autorise la CCTVL à prendre toutes les dispositions nécessaires destinées à assister l'élève en situation de danger.

ARTICLE 4 : DISCIPLINE

Les élèves sont responsables du bon état des matériels et des locaux.

Les familles prendront en charge les dégradations volontaires de leurs enfants.

Si un élève par son comportement :

- enfreint le règlement intérieur de la cantine,
- manque de respect auprès des personnes qui le servent et le surveillent,
- à des gestes ou des mots vulgaires et déplacés,

Une mise à l'épreuve par un travail d'intérêt général, voire pour les cas les plus graves, une exclusion du restaurant scolaire pourra être décidée, après avis aux parents, par la Présidente de la CCTVL.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel durant le trajet à la cantine jusqu'à la prise en charge par les enseignants. En cas d'accident, les parents sont avertis.

ARTICLE 6 : APPLICATION ET RESPECT DU REGLEMENT

Un exemplaire de ce règlement est remis à chaque nouvelle rentrée scolaire au personnel de surveillance de la cantine et à l'ensemble des parents d'élèves.

Tout litige quel qu'il soit, sera traité par Madame la Présidente de la CCTVL ou son représentant et non par le personnel de surveillance de la cantine.

Les parents qui inscrivent leur enfant à la cantine adhèrent au présent règlement dans son intégralité.

Le bon fonctionnement du règlement réside dans le respect de son application par chacun.

ASSURANCE

Fournir impérativement un exemplaire de l'attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle personnelle extrascolaire.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

32 rue du Général de Gaulle
41240 Meung-sur-Loire

SERVICE SCOLAIRE

☎ 02.18.25.00.41 ☎ 02.54.82.49.17
scolaire@ccterresduvaldeloire.fr

REGLEMENT CANTINE MATERNELLE

- 1 - Afin que le moment du repas se déroule dans le calme et la bonne humeur, voici quelques règles à respecter :
 - Les enfants entrent dans la salle de restaurant sans courir et sans crier.
 - Ils se rangent en file indienne sans se bousculer.
 - Ils restent assis à leur place tout le temps du repas.
 - S'ils ont besoin de pain, eau, serviette ou supplément de plat principal etc. ..., ils lèvent le doigt et s'adressent au personnel de surveillance pour demander ce dont ils ont besoin.
- 2 - Respect de l'autre, du matériel et de la nourriture font partie du bon fonctionnement du repas en commun.
En cas d'indiscipline, le personnel pourra mettre l'enfant à l'écart des autres.
- 3 - Nous ne forçons pas les enfants à manger mais les incitons à goûter afin qu'ils fassent un apprentissage du goût et prennent un repas équilibré.

REGLEMENT CANTINE ELEMENTAIRE

PERMIS A POINTS

TOUT ELEVE POSSEDE 10 POINTS en début d'année scolaire. Il peut en perdre à chaque fois qu'il ne respecte pas le règlement. Ce point perdu sera inscrit sur la fiche avec le motif, la date et les initiales du surveillant qui applique la sanction.

Les parents devront signer à l'endroit prévu à cet effet. Les professeurs des écoles joindront cette fiche au cahier de liaison de l'élève à chaque point perdu. Celle-ci sera redonnée aux surveillants pour le déjeuner suivant. A chaque fin de période, tout élève aura sa feuille dans son cahier de liaison afin de permettre aux parents de prendre connaissance du nombre de points restants et des appréciations éventuelles des surveillants.

Lorsqu'un enfant aura perdu 8 points, ses parents seront avertis par courrier que si aucune amélioration du comportement ne se produit, des mesures d'exclusion pourront être prises.

RETRAIT DE POINTS

- 1 POINT Quand on crie, on se bouscule, on se lève ou on se déplace sans permission.
- 2 POINTS Quand on gaspille de la nourriture, quand on détériore volontairement les locaux ou le mobilier.
- 3 POINTS Quand on brutalise un copain ou un adulte, si on l'insulte, l'humilie ou si on le menace.
-

RECUPERATION DE POINTS

- 1 POINT Respect, gentillesse, correction, serviabilité etc. pendant une semaine complète.
Réaliser des travaux d'intérêt général

Par délégation
Le Vice-Président

Enfance / Jeunesse / Scolaire
Bernard ESPUGNA

Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

32 rue du Général de Gaulle
41240 Meung-sur-Loire

SERVICE SCOLAIRE

☎ 02.18.25.00.41 ☎ 02.54.82.49.17
scolaire@ccterresduvalde Loire.fr

FICHE D'INSCRIPTION
EPIEDS/CHARSONVILLE
CANTINE SCOLAIRE 2018/2019

Mon(Mes) enfant(s) mangera(ront) régulièrement à la cantine tous les (*cocher les jours*) :

RESTAURANT SCOLAIRE :

	NOM Prénom	Classe	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Régime particulier (sans porc, allergies...)
Enfant 1							
Enfant 2							
Enfant 3							
Enfant 4							

Attention : Tout repas commandé est dû. Toute absence non justifiée sera facturée.

M. et/ou Mme

certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement de la cantine scolaire et l'approuve(nt) dans son intégralité.

à le.....

Signatures des parents :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
CCTVL

32 rue du Général de Gaulle
41240 Meung-sur-Loire

SERVICE EXTRASCOLAIRE :
Pauline BENOIST/Isa FERREIRA
☎ 06.77.44.90.67 Ou caploisirs.ccbo.epieds@orange.fr

INFO GARDERIE

- **Horaires** : de 7h00 à 8h45 et de 16h15 à 19H00
- **Tarifs 2018/2019** : **NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE** : joindre impérativement la notification CAFou MSA

	QF1 (0-350)	QF2 (351-710)	QF3 (711-1000)	QF4 (1001-1400)	QF5 (>1400)
TARIF ½ journée (matin ou soir)	2.17 €	2.28 €	2.40 €	2.52 €	2.65 €
TARIF journée (matin et soir)	3.79 €	3.99 €	4.20 €	4.41 €	4.63 €

➤ **PAIEMENT DE LA GARDERIE :**

Monsieur le Percepteur
Trésor Public
12 rue de la Barre
45130 MEUNG SUR LOIRE

➤ **Conventions MSA et CRCESU :**

* Si vous relevez du régime agricole de la MSA, vous pouvez bénéficier d'une participation financière de la MSA.

* Possibilité de régler la garderie avec les tickets CRESU pour garderie périscolaire



FICHE D'INSCRIPTION - GARDERIE SCOLAIRE

Parent	NOM Prénom	☎ domicile	☎ travail	☎ portable
Père				
Mère				

Jours, matin et/ou soir de garderie souhaités, cochez la/les case(s) correspondante(s) :

	NOM Prénom	Classe	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Enfant 1			☐ matin ☐ soir	☐ matin ☐ soir	☐ matin	☐ matin ☐ soir	☐ matin ☐ soir
Enfant 2			☐ matin ☐ soir	☐ matin ☐ soir	☐ matin	☐ matin ☐ soir	☐ matin ☐ soir
Enfant 3			☐ matin ☐ soir	☐ matin ☐ soir	☐ matin	☐ matin ☐ soir	☐ matin ☐ soir
Enfant 4			☐ matin ☐ soir	☐ matin ☐ soir	☐ matin	☐ matin ☐ soir	☐ matin ☐ soir

M. et/ou Mme

certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement de la garderie et l'approuve(nt) dans son intégralité.

à, le.....,

Signatures des parents :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
32 rue du Général de Gaulle
41240 Meung-sur-Loire

SERVICE SCOLAIRE
☎ 02.18.25.00.41 ☎ 02.54.82.49.17
scolaire@ccterresduvalde Loire.fr

JUSTIFICATIF ABSENCE CANTINE
EPIEDS/CHARSONVILLE
CANTINE SCOLAIRE 2018/2019

Je vous informe que mon enfant (Nom Prénom)
en classe de

Nom de l'enseignant :
n'a pas pris son repas à la cantine le / /

Motif :
.....
.....
.....

Nom et Prénom des parents :
.....

à, le

Signatures des parents :

*A remettre à la Mairie d'Epieds en Beauce dans la semaine qui suit l'absence
(Service Facturation Cantine)*



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
32 rue du Général de Gaulle
41240 Meung-sur-Loire

SERVICE SCOLAIRE
☎ 02.18.25.00.41 ☎ 02.54.82.49.17
scolaire@ccterresduvalde Loire.fr

JUSTIFICATIF ABSENCE CANTINE
EPIEDS/CHARSONVILLE
CANTINE SCOLAIRE 2018/2019

Je vous informe que mon enfant (Nom Prénom)
en classe de

Nom de l'enseignant :
n'a pas pris son repas à la cantine le / /

Motif :
.....
.....
.....

Nom et Prénom des parents :
.....

à, le

Signatures des parents :

*A remettre à la Mairie d'Epieds en Beauce dans la semaine qui suit l'absence
(Service Facturation Cantine)*



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
32 rue du Général de Gaulle
41240 Meung-sur-Loire

SERVICE SCOLAIRE
☎ 02.18.25.00.41 ☎ 02.54.82.49.17
scolaire@ccterresduvalde Loire.fr

JUSTIFICATIF ABSENCE CANTINE
EPIEDS/CHARSONVILLE
CANTINE SCOLAIRE 2018/2019

Je vous informe que mon enfant (Nom Prénom)
en classe de

Nom de l'enseignant :
n'a pas pris son repas à la cantine le / /

Motif :
.....
.....
.....

Nom et Prénom des parents :
.....

à, le

Signatures des parents :

*A remettre à la Mairie d'Epieds en Beauce dans la semaine qui suit l'absence
(Service Facturation Cantine)*



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
32 rue du Général de Gaulle
41240 Meung-sur-Loire

SERVICE SCOLAIRE
☎ 02.18.25.00.41 ☎ 02.54.82.49.17
scolaire@ccterresduvalde Loire.fr

JUSTIFICATIF ABSENCE CANTINE
EPIEDS/CHARSONVILLE
CANTINE SCOLAIRE 2018/2019

Je vous informe que mon enfant (Nom Prénom)
en classe de

Nom de l'enseignant :
n'a pas pris son repas à la cantine le / /

Motif :
.....
.....
.....

Nom et Prénom des parents :
.....

à, le

Signatures des parents :

*A remettre à la Mairie d'Epieds en Beauce dans la semaine qui suit l'absence
(Service Facturation Cantine)*



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
32 rue du Général de Gaulle
41240 Meung-sur-Loire

SERVICE PERISCOLAIRE
BENOIST PAULINE / FERREIRA Isa : ☎ 06.77.44.90.67
Périscolaire (Ligne directe) ☎ 02.38.74.23.50

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR **2018/2019** **EPIEDS EN BEAUCE**

L'accueil périscolaire est déclaré auprès de la DDCSPP et l'inscription est OBLIGATOIRE auprès de Mme BENOIST ou Mme FERREIRA au 06.77.44.90.67 ou caploisirs.epieds@ccterresduvaldeloire.fr ou directement au bureau (situé à la mairie).

CONDITIONS D'ADMISSION :

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT :

- Photocopie des vaccinations (nouvel élève ou bien s'il y a eu des rappels de vaccins en 2017/2018)
- Attestation d'assurance extra-scolaire
- Attestation de quotient familial CAF ou MSA + n° d'allocataire à défaut l'avis d'imposition 2018
- Fiche de renseignements

Tarifs 2018/2019 : NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

	QF1 (0-350)	QF2 (351-710)	QF3 (711-1000)	QF4 (1001-1400)	QF5 (>1400)
TARIF ½ journée (matin ou soir)	2.17 €	2.28 €	2.40 €	2.52 €	2.65 €
TARIF journée (matin et soir)	3.79 €	3.99 €	4.20 €	4.41 €	4.63 €

Les familles ne fournissant pas les documents nécessaires se verront appliquer le tarif de la tranche du quotient familial la plus élevée.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'Ecole maternelle d'Epieds en Beauce.

- ✓ Différents coins jeux sont mis en place et une activité peut être proposée selon la réceptivité des enfants.
- ✓ **Pour les enfants arrivant le matin entre 7h00 et 7h30, possibilité d'apporter une collation. Aucune collation ne pourra être prise après 7h45.**
- ✓ Pour les plus grands, nous leur proposons une aide aux devoirs, de 17h00 à 18h00, sous la surveillance d'un animateur. Elle permet d'aider et d'avancer les enfants dans leurs devoirs.
Elle ne garantit pas que le travail scolaire demandé soit parfaitement terminé. Il est préférable de revoir les leçons par la suite.
- ✓ Chaque parent doit fournir un goûter et une boisson à son enfant. (périscolaire du soir).
- ✓ La responsabilité de la communauté n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est confié au personnel de l'accueil périscolaire.

Horaires :

Il est impératif de respecter les horaires en vigueur.

- ✓ Le matin : A partir de 7 h 00,
- ✓ Le soir : dès la sortie de l'école et **jusqu'à 19h00.**

L'Accueil Périscolaire n'est pas responsable des enfants avant 7h00, ni après 19h00.

- ✓ Une décharge devra être signée auprès de la direction si les enfants quittent la structure seul ou avec une tiers personne.
- ✓ Veuillez nous indiquer les personnes habilitées à récupérer votre enfant dans la fiche de liaison

La présence à l'accueil périscolaire de votre ou de vos enfant(s) entraîne l'acceptation du présent règlement.

Objets personnels :

Aucun objet de valeur ou jeux divers (bijoux, jeux électroniques, téléphones portables, appareils photos...) ne devra être apporté à l'Accueil périscolaire. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration.

L'accueil périscolaire est un service rendu aux parents.
Aussi, nous leur demandons d'inciter leur(s) enfant(s) à :

- respecter le personnel,
- respecter les locaux,
- respecter le matériel.

J'accepte les règles générales de fonctionnement de l'Accueil Périscolaire et je m'engage à le respecter.
J'accepte, si le comportement de mon enfant devait perturber le fonctionnement de l'Accueil, les mesures d'exclusion qui pourraient être prises par les organisateurs.

Pour toutes demandes relatives à la facturation, nous vous invitons à contacter **Mme Bénédicte COUDRIEU** au 02.18.25.00.41

Par délégation
Le Vice-Président

Enfance / Jeunesse / Scolaire
Bernard ESPUGNA





COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LERRES DU VAL DE LOIRE
CCTVL
32 rue du Général de Gaulle
41240 Meung-sur-Loire
SERVICE EXTRA-SCOLAIRE
Pauline BENOIST / isa FERREIRA 06.77.44.90.67 ou
caploisirs.epleds@ccteresduvaldeloire.fr



REGLEMENT INTERIEUR ALSH DEPIEDS EN BEAUCE 2018/2019

MODALITES D'INSCRIPTION:

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT :

- > Photocopie des vaccinations (nouvel élève ou bien s'il y a eu des rappels de vaccine en 2017/2018)
- > Attestation d'assurance extra-scolaire
- > Attestation de quotient familial CAF ou MSA + n° d'allocation à défaut l'avis d'imposition 2018
- > Fiche de renseignements

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : (par mail, téléphone ou au bureau) auprès de Pauline BENOIST ou isa FERREIRA)

06.77.44.90.67

caploisirs.epleds@ccteresduvaldeloire.fr
Ouverture bureau au 7 place Saint Privat(Mairie)

Lundi au vendredi : 9h15 à 12h00 et 14h15-16h

- ✓ Mercredi:
 - o Journée complète
 - o demi-journée matin, après-midi, avec ou sans repas
- ✓ Petites vacances : à la journée.
- ✓ Vacances d'été : à la semaine ou possibilité de journée avec supplément

Pour les mercredis : inscription au plus tard le vendredi pour le mercredi suivant.

Pour les vacances : Avant la date de clôture mentionnée sur les affiches d'informations

Les enfants non scolarisés ne seront pas acceptés dans la structure.

FACTURATION :

- ✓ Mercredis : facture au mois
- ✓ Vacances : facture après la période

Les factures sont envoyées au domicile des responsables légaux.

Le règlement s'effectue au Trésor Public de Meung sur Loire

Possibilité de régler par Chèques Vacances, tickets CECU (hors repas)

En cas d'annulation de l'inscription:

Un délai de 5 jours devra être respecté, sinon une partie de la période d'inscription sera facturée (repas du midi et goûter). L'annulation devra être signalée à la direction par téléphone ou par mail.

En cas d'absence de l'enfant:

Prévenir dès le matin du jour de l'absence par mail ou téléphone.

- ✓ Un justificatif (uniquement maladie, événement familial) concernant l'enfant absent, devra être fourni à la direction
→ aucune facturation ne sera effectuée.
- ✓ Si aucun justificatif n'est donné : → paiement des sommes dues par la famille.

Tout changement sur votre situation devra être signalé à la direction.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Ouverture de la structure: à l'Ecole maternelle d'Epiéds en Beauce 25 rue du petit chasseur.

- ✓ Les Mercredis
- ✓ Les Petites Vacances : Hiver, Printemps, Tousseant, Noel (1 semaine)
- ✓ Vacances d'été : Juillet et Août

Horaires du mercredi:

- ✓ Garderie payante de 7h à 9h (possibilité d'arrivée jusqu'à 10h)
- ✓ Journée complète : 9h-17h
- ✓ Demi-journée avec repas : 9h-13h30 ou 12h - 17h
- ✓ Demi-journée sans repas : 9h-12h ou 13h30-17h
- ✓ Départ entre 17h00 et 18h00,
- ✓ Garderie payante de 18h00 à 19h00.

Horaires pendant les vacances scolaires

- Accueil : de 9 h à 10h - Départ : de 17 h à 18h00

Garderie payante:

- Le matin : de 7h00 à 9h00 - Le soir : de 18h00 à 19h00.

Une décharge devra être signée auprès de la direction si les enfants quittent la structure avec un adulte en dehors des horaires autorisés.

Lors de l'inscription veuillez nous indiquer les personnes habilitées à récupérer votre enfant.

Sorties:

J'autorise la CCTVL à faire transporter mon enfant pour les besoins des activités de l'Accueil par un moyen de transport collectif.

Sieste:

Pour les enfants de - 6 ans qui font la sieste, vous devez apporter une couverture et un oreiller.

Suivi sanitaire des enfants:

Les informations sanitaires de l'enfant devront être remises à la direction avant le début du centre de loisirs. Si les vaccinations obligatoires ne sont pas effectuées, le centre de loisirs refusera l'inscription de l'enfant. Aucun médicament ne sera administré aux enfants sans présentation de l'ordonnance. Les médicaments seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation; nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur l'emballage.

Pour les allergies alimentaires, les parents sont tenus d'apporter le repas ainsi que le goûter dans une glacière. Une déduction du prix du repas sera effectuée sur la facture du séjour.

Tout enfant susceptible d'être porteur de signes ou de maladies contagieuses ne sera pas accepté à l'Accueil de loisirs.

Interdiction de fumer:

Interdiction formelle de fumer à l'intérieur et à l'extérieur de la structure.

Objets personnels :

Aucun objet de valeur (bijoux, jeux électroniques, téléphones portables, appareils photos, cartes...) ne devra être apporté à l'Accueil de loisirs. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration.

Tous les vêtements devront être appropriés aux activités (éviter les vêtements neufs, les vêtements de marque).

J'accepte les règles générales de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de loisirs et je m'engage à le respecter.

J'accepte, si le comportement de mon enfant devait perturber le fonctionnement de l'Accueil, les mesures d'exclusion qui pourraient être prises par les organisateurs.

Par délégation

Le Vice-Président

Enfance / Jeunesse / Scolaire

Bernard ESPUGNA

Communauté de Communes

des Terres du Val de Loire

Période de petites vacances

Tranche QF	Tarifs CCTVL		Tarifs Hors CCTVL	
	Tarifs CCTVL (affichés)	Tarifs payés par les familles	Tarifs affichés	Tarifs payés par les familles
0-350	11,03 €	6,60 €	14,11 €	9,55 €
351-710	12,16 €	7,73 €	15,17 €	10,61 €
711-1000	12,68 €	8,25 €	15,70 €	11,14 €
1001-1400	13,71 €	9,28 €	16,76 €	12,20 €
> 1400	15,25 €	10,82 €	18,35 €	13,79 €

Période Vacances d'Eté :

Tranche QF	Tarifs CCTVL		Tarifs Hors CCTVL	
	Tarifs CCTVL (affichés)	Tarifs payés par les familles	Tarifs affichés	Tarifs payés par les familles
0-350	55,16 €	32,99 €	70,97 €	48,14 €
351-710	60,82 €	38,66 €	78,23 €	55,45 €
711-1000	67,62 €	45,35 €	86,81 €	64,04 €
1001-1400	73,70 €	51,53 €	94,76 €	71,99 €
> 1400	79,88 €	57,71 €	102,71 €	79,94 €

Période Vacances d'Eté : Inscription à la journée

Tranche QF	Tarifs CCTVL		Tarifs Hors CCTVL	
	Tarifs CCTVL (affichés)	Tarifs payés par les familles	Tarifs affichés	Tarifs payés par les familles
0-350	12,53 €	8,10 €	15,68 €	11,12 €
351-710	13,66 €	9,23 €	17,14 €	12,59 €
711-1000	15,00 €	10,57 €	18,86 €	14,30 €
1001-1400	16,24 €	11,80 €	20,45 €	15,89 €
> 1400	17,47 €	13,04 €	22,04 €	17,53 €

Mercredi Demi-journée avec repas		Mercredi Demi-journée sans repas		Mercredi Journée complète	
Tranche QF	Tarifs CCTVL	Tranche QF	Tarifs CCTVL	Tranche QF	Tarifs hors CCTVL
0-350	4,47 €	0-350	1,38 €	0-350	9,55 €
351-710	5,00 €	351-710	1,90 €	351-710	10,61 €
711-1000	5,50 €	711-1000	2,41 €	711-1000	11,14 €
1001-1400	6,02 €	1001-1400	2,93 €	1001-1400	12,20 €
> 1400	6,53 €	> 1400	3,44 €	> 1400	13,79 €

Garderie centre : en supplément et par enfant

Le matin : de 7h à 9h : 2.15 euros
Le soir : de 18h à 19h : 1.10 euros



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
CCTVL

32 rue du Général de Gaulle
41240 Meung-sur-Loire

SERVICE EXTRASCOLAIRE :

Pauline BENOIST/Isa FERREIRA

☎ 06.77.44.90.67 Ou caploisirs.epieds@ccterresduvalde Loire.fr

FICHE D'INSCRIPTION – ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS

INSCRIPTION DES MERCREDIS 2018-2019

A rendre au plus tard le vendredi 24 Aout 2018

RAPPEL : Pour des raisons d'organisation et d'encadrement, l'inscription est **OBLIGATOIRE** et dans les délais mentionnés sur le règlement.

Parent	NOM Prénom	☎ domicile	☎ portable	Mail
Père				
Mère				

→ **Inscription à l'année :**

NOM et Prénom de chaque enfant	Classe	Matin sans repas 9h-12h	Matin + repas 9h-13h30	Après-midi + repas 12h-17h	Après-midi sans repas 13h30-17h	Journée complète 9h-17h

→ **Inscription occasionnelle : Merci d'indiquer les dates**

NOM et Prénom de chaque enfant	Classe	Matin sans repas 9h-12h	Matin + repas 9h-13h30	Après-midi + repas 12h-17h	Après-midi sans repas 13h30-17h	Journée complète 9h-17h

M. et/ou Mme

certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement Du centre de loisirs et l'approuve(nt) dans son intégralité.

à, le

Signatures des parents :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

CCTVL

32 rue du Général de Gaulle

41240 Meung-sur-Loire

SERVICE SCOLAIRE

☎ 02.18.25.00.41 ☎ 02.54.82.49.17

scolaire@ccterresduvalde Loire.fr

DOSSIER DE RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

(A remettre avec les différentes inscriptions)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Agissant en qualité de représentant légal de(s) l(')enfant(s) :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Déclare avoir pris connaissance des règlements suivants et s'engage à les respecter :

- ☐ Règlement du restaurant scolaire,
- ☐ Règlement de la garderie périscolaire,
- ☐ Règlement de l'accueil de loisirs.

A....., le

Signature du responsable légal
(précédé de la mention « lu et approuvé »)



INSCRIPTION EN LIGNE SUR: www.remi-centrevaldeloire.fr

TELEPHONE: 0 800 00 45 00

MAIL: contact@odulys.fr

TARIF FRAIS DE DOSSIER	1 ENFANT	2 ENFANTS ET PLUS
	25 €	50 €
SI INSCRIPTION APRES LE 23 JUILLET	10€ de majoration	20€ de majoration

Fiche Horaire - Circuit Scolaire 1803p

CHARSONVILLE		LMJV
CHARSONVILLE	La Vendrée	08:18
	Villorceau	08:24
	Bourg	08:29
EPIEDS-EN-BEAUCE	Saintry Placette	08:31
	Perreuse	08:37
	Anc. Mairie	08:40
CHARSONVILLE	Ecole	08:48

CHARSONVILLE		LMJV
CHARSONVILLE	Ecole	16:15
EPIEDS-EN-BEAUCE	Anc. Mairie	16:25
	Perreuse	16:28
	Saintry Placette	16:34
CHARSONVILLE	Bourg	16:36
	Villorceau	16:41
	La Vendrée	16:47

Fiche Horaire - Circuit Scolaire 1806p

EPIEDS-EN-BEAUCE		LMJV
EPIEDS-EN-BEAUCE	Anc. Mairie-Ecole (Acc)	08:18
	Villiers	08:24
	Favelles	08:26
	Pressailles	08:27
	Villemars	08:29
	Cerqueux	08:37
	Anc. Mairie-Ecole	08:40

EPIEDS-EN-BEAUCE		LMJV
EPIEDS-EN-BEAUCE	Anc. Mairie-Ecole	16:25
	Villiers	16:31
	Favelles	16:33
	Pressailles	16:34
	Villemars	16:36
	Cerqueux	16:44
	Anc. Mairie-Ecole (Acc)	16:47

Les enfants des écoles des Maisons Blanches et des Pensées iront de la garderie à l'école (et inversement) à pied accompagnés par des agents de la CCTVL



Vos interlocuteurs sur Epieds- en -Beauce

Mairie Epieds-en-Beauce
7 place Saint Privat
45130 Epieds-en-Beauce
02 38 74 20 09

OU

SERVICE SCOLAIRE EPIEDS- EN-BEAUCE/CHARSONVILLE CANTINE

Madame Bénédicte COUDRIEAU

Du lundi au jeudi: 8h45 -12h30 et 13h30- 16h45

☎ 02-18-25-00-41
scolaire@ccterresduvaldeloire.fr

CENTRE DE LOISIRS ET ACTIVITES LUDIQUES

Madame Pauline BENOIST et Madame Isa FERREIRA

☎ 06-77-44-90-67

caploisirs.epieds@ccterresduvaldeloire.fr

Garderie (aux heures d'ouverture et le mercredi)
☎ 02-38-74-23-50

Beauce la Romaine 19 juin 2018



RENTREE SCOLAIRE 2018 2019
EPIEDS EN BEAUCE/CHARSONVILLE

Monsieur, Madame,

La Communauté Educative (enseignants, parents d'élèves, Communauté de Communes) a voté le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée de septembre 2018, ce qui impacte l'organisation du transport scolaire.

Les horaires de classe seront les suivants :

MATERNELLE EPIEDS EN BEAUCE	
8h45/12h05	13h35/16h15
PRIMAIRE EPIEDS EN BEAUCE ET CHARSONVILLE	
8h50/12h00	13h20/16h10

Je vous remercie de retourner, au plus tard le **10 juillet 2018** votre dossier complet accompagné des documents suivants :

- ✓ la fiche enfant – recommandations sanitaires pré-remplie (apporter toutes modifications ou informations le cas échéant),
- ou la fiche de renseignements 2018/2019 (nouvel élève),
- ✓ la fiche d'inscription à la garderie scolaire payante,
- ✓ la fiche d'inscription à la cantine scolaire,
- ✓ la fiche d'inscription au centre de loisirs,
- ✓ La fiche d'accords des différents règlements.

Documents à fournir obligatoirement pour toute inscription:

- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle extrascolaire,
- ✓ l'attestation du quotient familial de la CAF ou MSA, à défaut l'avis d'imposition 2018.
- ✓ Photocopie des vaccins : pour les nouveaux élèves et s'il y a eu des rappels en 2017/2018.

Ces documents sont à retourner à la mairie d'Epieds en Beauce dûment datés et signés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Par délégation
Le Vice-Président

Enfance / Jeunesse / Scolaire
Bernard ESPUGNA

Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
32 rue du Général de Gaulle
45130 MEUNG SUR LOIRE